

Bienvenue

au Centre
Ressources Régional
Trisomie 21
Nouvelle-Aquitaine



Département
Gironde



TABLE DES MATIÈRES

02

BIENVENUE AU CENTRE RESSOURCES RÉGIONAL

03

TRISOMIE 21 NOUVELLE-AQUITAINE

05

LE CENTRE RESSOURCES RÉGIONAL

08

VOTRE ADMISSION ET VOTRE PARCOURS
DANS LE CENTRE RESSOURCES RÉGIONAL

10

VOS INTERLOCUTEURS EN GIRONDE

12

LA VIE ASSOCIATIVE

13

VOTRE LIEU D'ACCUEIL EN GIRONDE

14

LE RESPECT DE VOS DROITS

- ANNEXE 1 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
AVEC LA CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS
DE LA PERSONNE ACCUEILLIE
- ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES QUALIFIÉES

BIENVENUE AU CENTRE RESSOURCES RÉGIONAL

« Permettre à chaque enfant, chaque adulte avec un handicap de choisir sa vie est un défi pour chacun : personne, parent, professionnel et partenaire.

Ensemble, nous contribuons à :

- Renforcer le pouvoir de dire et d'agir et la coopération pour que chacun dispose de libres choix.
- Rendre les droits accessibles à chacun.
- Développer une société accueillante et bienveillante où chacun peut contribuer de façon solidaire et bénéficier pleinement de la citoyenneté.

En fonction de vos demandes, le Centre Ressources Régional vous accompagne. Vous êtes les premiers acteurs pour définir et mettre en œuvre votre projet. Vous bénéficiez de l'appui de professionnels pour vous soutenir dans vos choix et dans la construction de solutions.

Ce livret d'accueil présente la vision et les valeurs des associations Trisomie 21 centrées sur l'autonomie, les choix de vie et la santé. Il décrit les principales étapes du parcours que vous construirez selon vos souhaits dans le cadre d'une coopération impliquant chaque acteur.

Les professionnels, les administrateurs et les bénévoles de nos associations sont à vos côtés pour réussir dans ce beau défi.

Je suis naturellement à votre écoute et vous souhaite la bienvenue. »

Daniel GUIPET
Président de Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine



TRISOMIE 21 NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis plus de 30 ans, les associations Trisomie 21, par l'action conjointe des familles, des bénévoles, et des professionnels soutiennent et accompagnent des enfants, adolescents et adultes déficients intellectuels, essentiellement avec trisomie 21, dans le développement de leur autonomie au sein du milieu ordinaire.

Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine, créée en 2012, regroupe aujourd'hui quatre associations Trisomie 21 départementales de la région (Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne).

Le but de l'association régionale est de :

- Gérer les services avec une vision régionale en cohérence avec les réorganisations des institutions publiques en charge de leur tarification et de leur contrôle ;
- Faire évoluer les services conformément aux valeurs des associations territoriales ;
- Pouvoir répondre aux appels à projet pertinents ;
- Soutenir l'implantation des associations Trisomie 21 sur l'ensemble des départements de la région Nouvelle-Aquitaine.



Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine partage les valeurs fortes portées par les associations départementales, telles que :

- La confiance et le respect de la personne ;
- Le développement des compétences de la personne et de sa famille ;
- L'innovation éducative et médico-sociale ;
- Le triple partenariat personnes – parents – professionnels dans leurs engagements et leur militantisme ;
- L'aboutissement à une autonomie optimale de la personne, son inclusion sociale, sa citoyenneté et donc à une meilleure qualité de vie.



LE CENTRE RESSOURCES RÉGIONAL

En accord avec l'évolution de la politique du handicap en France et en Europe, le Centre Ressources Régional (CRR) de Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine poursuit les objectifs suivants :

- Donner la priorité aux choix de vie de la personne et de son entourage ;
- Promouvoir l'inclusion dans le milieu ordinaire et l'accès au droit commun, en mobilisant un réseau autour de chaque personne accompagnée. Ce réseau concerne les milieux scolaires, associatifs, culturels, de la santé...
- Assurer aux bénéficiaires un parcours choisi et sans rupture, en leur permettant de le faire évoluer autant que nécessaire ;
- Construire une société inclusive et participer à l'accessibilité du droit commun. Ceci implique pour le CRR de développer et diffuser une expertise spécifique en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Le CRR fonde son action sur le développement de votre pouvoir d'agir : vous êtes les premiers acteurs pour définir et mettre en œuvre votre projet, en bénéficiant de l'appui de professionnels pour vous guider dans vos choix et dans la construction de solutions.

Les prestations du CRR sont financées par une dotation globale négociée auprès de l'Agence Régionale de Santé et des Conseils Départementaux. Elles n'entraînent pas de coût direct pour la famille.



Le CRR se décline en trois pôles d'expertise. Ils sont mobilisables de façon indépendante ou coordonnée, selon l'évolution de votre parcours.

Pôle Santé

Rendre le parcours de soin du bénéficiaire accessible à lui-même et à sa famille en mobilisant les acteurs de la santé du droit commun

- Veiller à l'appropriation du parcours de soin
- Former, informer, sensibiliser les bénéficiaires, les parents, l'environnement, et les soignants
- Favoriser la prévention et le dépistage tout au long de la vie
- Permettre des actions rééducatives et de soins spécialisés

Pôle Vie Sociale

Promouvoir la citoyenneté des personnes

- Faciliter l'accès aux associations, aux clubs sportifs, aux loisirs
- Privilégier l'autonomie à travers les déplacements et la communication
- Accompagner l'autonomie d'habitat dans le mode choisi
- Faciliter l'accès au droit commun pour mettre en place les moyens de compensation nécessaires

Centre Ressources Régional

Pôle Ecole – Formation - Travail

Faciliter la voie de la scolarisation, de la formation professionnelle et de l'emploi en milieu ordinaire

- Soutenir les bénéficiaires et leur environnement pour créer l'éducation inclusive de demain
- Collaborer avec les entreprises et le bénéficiaire pour l'obtention d'un emploi et le développement des compétences au sein de l'entreprise

DISPOSITIF D'ASSISTANCE AU PROJET DE VIE

Le Centre Ressources est complété par un service innovant et fondamental : le dispositif d'Assistance au Projet de Vie (APV), véritable levier pour la réalisation des projets de vie.

Son but est d'accompagner la construction du parcours à toutes les étapes de la vie :

- Aider à la formulation du « Devenir » et du projet de vie
- Mettre à disposition des informations et aider à trouver des solutions permettant d'exercer un libre choix
- Favoriser la mobilisation des acteurs du territoire qui participeront à la mise en œuvre du projet.

Contact : 07 67 13 89 03



Ces pôles d'expertise sont soutenus par :

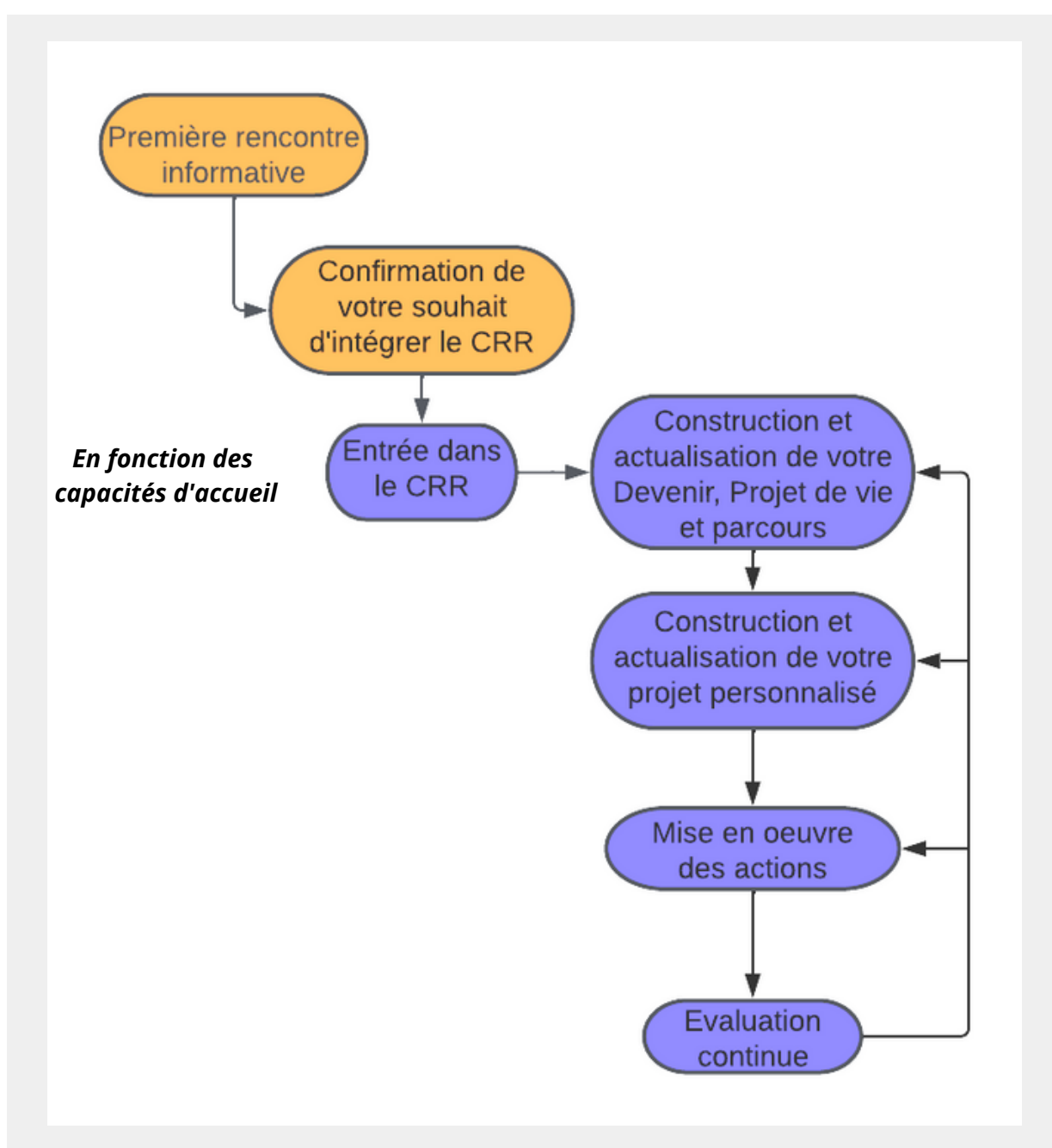
- **Un Pôle Support** : il assure un appui auprès de la Direction pour la gestion des services, le pilotage et le management et auprès des équipes de terrain par des outils de travail opérationnels et facilitateurs. Il est plus particulièrement en charge de la gestion administrative, financière et comptable, de la gestion des ressources humaines, et de la gestion des ressources matérielles.
- **Un Système Qualité** : le CRR s'est engagé dans le déploiement d'une démarche qualité qui a pour finalité de satisfaire les attentes des acteurs du triple partenariat : bénéficiaires, famille, et professionnels des pôles. Il soutient l'ensemble des pôles dans leurs actions d'amélioration continue, opère une veille réglementaire, réalise les enquêtes de satisfaction, et s'assure de l'analyse et du traitement des événements indésirables.

VOTRE ADMISSION ET VOTRE PARCOURS DANS LE CENTRE RESSOURCES RÉGIONAL

Pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement du Centre Ressources Régional, il faut :

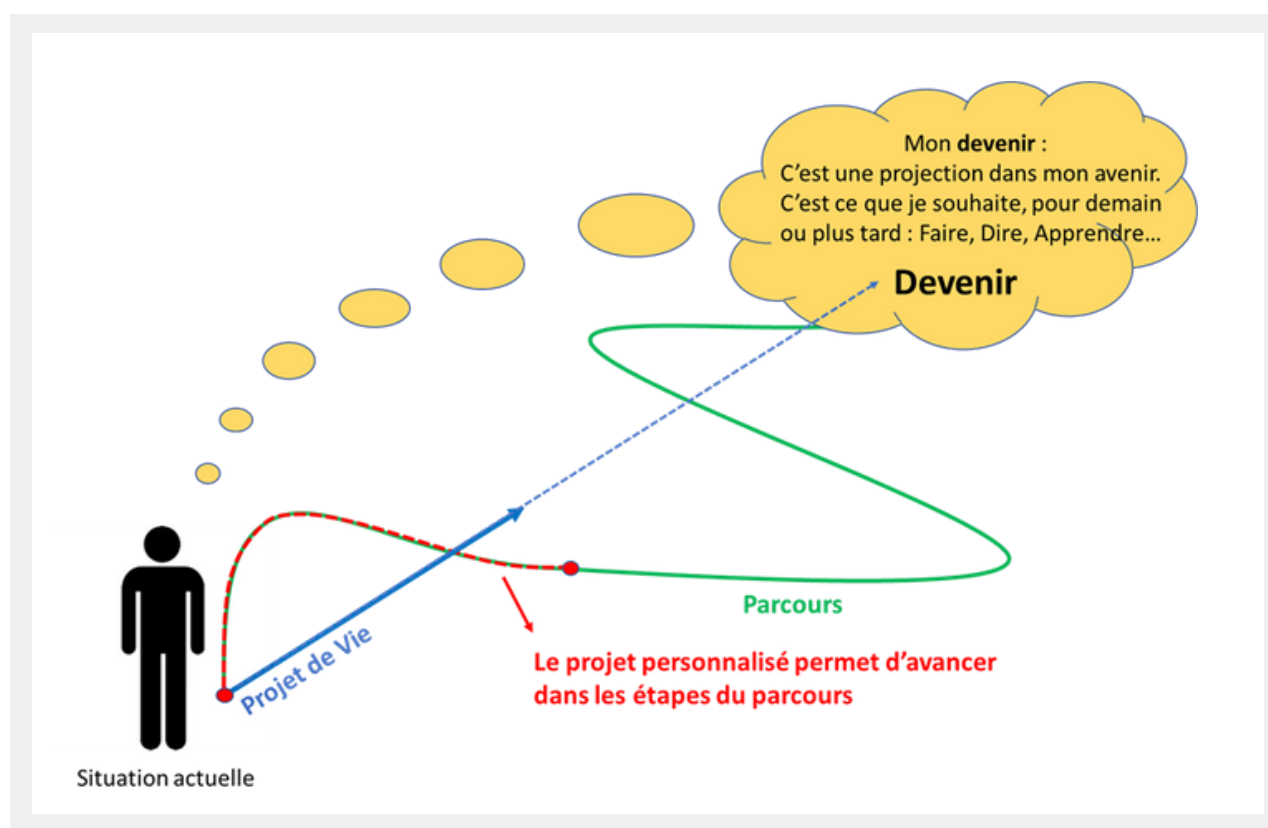
- Présenter une déficience intellectuelle
- S'inscrire dans un projet de vie orienté vers le milieu ordinaire
- Avoir fait connaître sa volonté d'intégrer le Centre Ressources Régional
- Être détenteur d'une notification d'orientation de la MDPH correspondant à un des services suivants : SAVS, SAT, ou SESSAD. Si vous n'avez pas de notification d'orientation, vous pouvez engager cette démarche avec des professionnels du CRR.

Votre parcours dans le CRR :



Plusieurs étapes se succèdent :

- Rencontre informative : elle vous est proposée afin de vous présenter le projet de l'association, et d'envisager s'il convient à votre propre projet ou au projet de vie de votre enfant.
- Si vous confirmez votre souhait d'entrer le CRR, il faut le notifier dans un écrit à adresser au responsable de votre département (e-mail ou courrier).
- Nous reviendrons vers vous pour échanger des possibilités et des modalités d'accompagnement.
- À votre entrée, vous rencontrerez un professionnel du CRR avec lequel vous discuterez de votre Devenir, de votre projet de vie, et de votre parcours (ou celui de votre enfant).



- En fonction de vos choix, d'autres professionnels du CRR interviendront pour vous aider à définir votre projet personnalisé et le mettre en œuvre. Les actions d'accompagnement pourront mobiliser un ou plusieurs pôles et/ou le dispositif d'Assistance au Projet de Vie (APV). Rien n'est figé, la sollicitation d'un pôle ou de l'APV pourra intervenir à différents moments selon votre choix et l'évolution de votre parcours.
- Nous échangeons régulièrement avec vous des projets et actions entrepris afin d'évaluer les résultats et réfléchir ensemble à la suite de votre parcours. Ce projet est le vôtre ; nous intervenons afin de vous soutenir dans vos choix.

À tout moment, vous pouvez mettre fin aux interventions du CRR, en écrivant au responsable territorial. De son côté le CRR ne peut arrêter ses interventions que sur autorisation de la MDPH.

VOS INTERLOCUTEURS EN GIRONDE

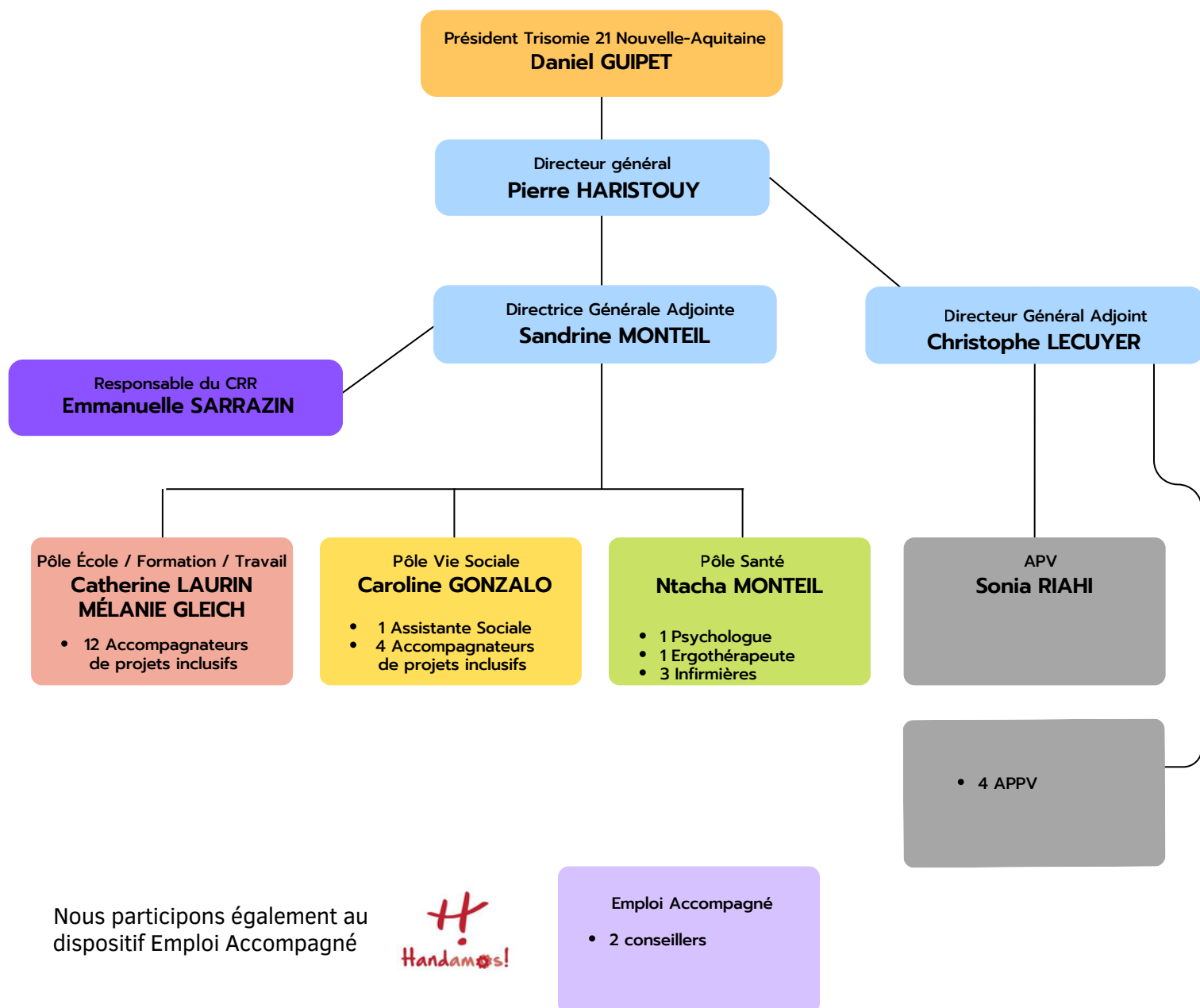
Pour accompagner votre parcours, plusieurs acteurs se mobilisent :

- L'équipe d'encadrement du CRR :
 - Le **Directeur Général**, et les **Directeurs Généraux Adjointes** placés sous l'autorité du président de l'association, sont responsables du pilotage du CRR sur l'ensemble de la région.
 - Ils sont secondés par une équipe de cadres formant un **Pôle Pilotage Régional** : Responsable de Projet Territorial et de Pôles, Manager du Dispositif APV, Responsable Qualité.
- Les **Assistants aux Projet et Parcours de Vie** vous soutiennent dans la formulation de votre devenir et de votre projet de vie, et vous assistent dans la construction de votre parcours.
- Des **Accompagnateurs de Projet Inclusif** permettent la mise en œuvre de votre projet au sein des pôles Ecole-Formation-Travail et Vie sociale.
- Des **Professionnels médicaux et paramédicaux** (infirmière, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste ou psychologue) peuvent vous accompagner au sein du pôle Santé.
- Les **Professionnels du Pôle Support** (secrétaires, comptables, agents d'entretien) assurent la qualité de votre accueil physique et téléphonique et s'occupent des aspects administratifs de votre parcours au sein du CRR.

Les **membres du Comité de Pilotage départemental** sont également à votre écoute.



ORGANIGRAMME



LA VIE ASSOCIATIVE

Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine gère les services de 4 associations départementales : Trisomie 21 Gironde, Lot & Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne. Son Conseil d'Administration est composé de représentants administrateurs des associations départementales.

Les associations départementales mettent en œuvre des actions indépendantes de l'entité régionale et sont une source d'information et d'animation pour leurs adhérents. Tout au long de l'année, des rencontres festives, des animations, des réunions à thèmes sont proposées.

Vous pouvez vous adresser, si vous le souhaitez, à l'association Trisomie 21 Gironde.

LE BUREAU DE TRISOMIE 21 GIRONDE



asso@trisomie21-gironde.org

- Présidente : Sylvie DEVÉ
- Trésorier : Hervé DUGENY
- Secrétaire : Bernard LARIC

Référent COPIL Enfants : Eve ALLIER. Tel : 05 57 99 09 80

Référent COPIL Adultes : Sylvie DEVÉ. Tel : 05 57 99 09 80

LE BUREAU DE TRISOMIE 21 NOUVELLE-AQUITAINE



president.aquitaine@t21aquitaine.fr

- Président : Daniel GUIPET
- Vice-présidente : Sabine ARNAUD (87)
- Vice-présidente : Valérie GARÇON (47)
- Vice-président : Philippe CLEMENT (33)
- Trésorier : Gilbert LOSSOUARN (87)
- Trésorière adjointe : Evelyne SARRE (87)
- Secrétaire : Josiane STROMBONI (47)
- Secrétaire Adjointe : Juliette VILLEDIEU DE TORCY (64)

VOTRE LIEU D'ACCUEIL EN GIRONDE

SITE DE VILLENAVE D'ORNON : ACCUEIL GÉNÉRAL



70 avenue des Pyrénées
33140 VILLENAVE D'ORNON



05 57 99 09 80



contact33@t21aquitaine.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil :

- Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accès :

- Rocade Sortie 18
- Lianes Ligne 5, Arrêt Lalanne
- Tram Ligne C, Terminus Villenave Pyrénées



LE RESPECT DE VOS DROITS

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a mis en place des outils destinés à favoriser l'exercice des droits des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ce livret d'accueil en fait partie, parmi d'autres documents :

- Le Document Individuel d'Accompagnement : il fait partie des documents de contractualisation de notre collaboration. Il détermine les objectifs, la nature de l'accompagnement et les prestations possibles, ainsi que leur coût éventuel. Il doit être signé dans le mois qui suit l'admission. Il est complété dans les 6 mois par un avenant précisant les objectifs et prestations adaptées à votre projet : c'est votre Projet Personnalisé d'Accompagnement.
- La liste des personnes qualifiées : vous pouvez faire appel, en vue de vous aider à faire valoir vos droits, à une personne dite « qualifiée », choisie dans une liste établie conjointement par le Préfet, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil Départemental. Vous la trouverez la liste de votre département en annexe de ce document.
- Le règlement de fonctionnement : il aborde la dimension collective de notre fonctionnement et définit les droits et devoirs des personnes accueillies. Il vous est remis lors de votre entrée dans le CRR.
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie : elle rappelle les droits fondamentaux qui doivent être garantis à toute personne accompagnée dans établissement ou un service médico-social. Vous la trouverez en annexe de ce document.
- Le projet du Centre Ressources Régional : il décrit les objectifs du CRR, ses principes d'intervention, son organisation, ainsi que les modalités d'accompagnement et la logique du parcours des bénéficiaires. Il est le socle commun sur lequel se construisent toutes nos actions.

VOTRE PARTICIPATION À LA VIE DU CRR

Différentes instances d'échanges et d'expression sont proposées au sein du CRR. Leur rôle est d'informer les bénéficiaires et/ou leurs représentants sur le fonctionnement du CRR. Elles vous permettent d'échanger, d'agir ensemble, d'exprimer vos doléances et suggestions, de débattre sur les projets. Ces groupes d'expression peuvent prendre différentes formes au sein du CRR : participation au Conseil de la Vie Sociale, à des Comités de Pilotage ou à des commissions spécifiques.

EN CAS DE DIFFICULTÉ

En cas de problème, un responsable de pôle ou le responsable territorial peuvent vous recevoir.

Dans le cas spécifique des situations de maltraitance, vous pouvez vous adresser à tout professionnel du CRR. Il prendra en compte votre parole. Vous avez également la possibilité d'écrire votre témoignage dans une fiche d'information disponible auprès du secrétariat. Le CRR a mis en place une démarche de gestion de ces événements, partagée avec l'ensemble des professionnels. Les actions nécessaires au traitement de la situation rencontrée seront mises en œuvre (protection des personnes, déclarations auprès des autorités judiciaires ou administratives compétentes...).

L'obligation de déclaration d'une situation de maltraitance aux instances compétentes s'impose de par la loi à tout citoyen. Dans le cadre de la protection des personnes vulnérables, le CRR est tenu de signaler tout événement indésirable grave.

Plusieurs ressources externes au CRR sont également disponibles :

- Numéro d'appel national contre la maltraitance envers les personnes âgées et/ou handicapées : 3977
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h.

www.le3977.info

Ecoute, soutien et aides destinées aux personnes âgées et handicapées, aux personnes prenant soin de personnes âgées ou handicapées, aux professionnels et aux témoins de maltraitements (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

- Allô Enfance en danger : **119**.

Informations, par une équipe de professionnels et d'administratifs, aux mineurs, aux familles et à toute personne confrontée à un risque de mise en danger d'enfant ou à une mise en danger avérée.

PROTECTION ET CONSULTATION DES DONNÉES

L'information relative à l'accompagnement des bénéficiaires est protégée par le secret professionnel et par le secret médical auxquels sont tenus l'ensemble des personnels médicaux, sociaux, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles. Ces informations font l'objet d'un traitement destiné à faciliter la gestion des dossiers et la communication avec les partenaires.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition sur les données vous concernant. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au paragraphe « Protection et consultation des données » en page 5 du règlement de fonctionnement ou contactez notre délégué à la protection des données : dpd@t21aquitaine.fr